
LE PROPAGATEUR

Volume V.

1er Avril, 1894,

Numéro 3

BULLETIN

22 mars 1894.

* * Rome.—Le 2 mars N. S. P. le Pape a célébré le quatre-vingt-quatrième anniversaire de sa naissance. A cette occasion les cardinaux lui ont présenté leurs souhaits. Voici une partie de la réponse faite par le Pape à l'adresse qui lui a été lue par le cardinal Monaco La Valetta.

“ Les actes qu'on vient de rappeler sont, plutôt que les Nôtres, les œuvres de l'Eglise, la manifestation de sa vertu surnaturelle, toujours grande, toujours universellement bienfaisante.

“ Cette action régénératrice de l'Eglise est plus vivement sentie, plus opportune plus désirée à notre époque où sont déplorablement gâtées et quasi éteintes, les idées de justice, de rectitude, d'autorité, de liberté, de civilisation, de progrès ainsi que les sentiments moraux et religieux, la notion des droits et des devoirs sociaux. De cette reconnaissance dérivent des conséquences très tristes.

“ Mais l'Eglise, pleine de pitié pour les nations malades, les rappelle à la vie chrétienne et aux principes immuables de la foi, de la morale, de la justice, leur offre les remèdes les plus salutaires dont elles ont besoin.

“ Elle signale les vraies causes de tant d'erreurs et de malheurs, arrache le voile aux perfides intentions des sectes maçonniques, travaille à mettre l'harmonie dans les institutions civiles, inspire un souffle chrétien aux familles, la charité mutuelle aux classes sociales, la rectitude aux chefs et aux législateurs, la conscience, le devoir et la soumission aux peuples et à tous l'ardent désir de cette paix qui vient de Dieu.”

* * *

* * France. Chambre des députés.—La séance du 3 mars à la chambre des députés en France, a été extrêmement mouvementée et elle passera à juste titre pour une séance mémorable. Les déclarations que le ministre des cultes, monsieur Spuller, et le président du Conseil, monsieur Casimir Périer, ont faites à la tribune indiquent une orientation nouvelle de la politique républicaine, une évolution dans le sens modéré, l'introduction d'un esprit nouveau (1). Ainsi que les ministres l'ont proclamé, aux applaudissements de la grande majorité de la députation, la tolérance sera appliquée à l'avenir, mais malheureusement les lois réfastes, scolaire et militaire, ne seront pas abrogées. Il y aura des modifications dans leur application, mais on les maintiendra comme étant des conquêtes de la république. Ce n'est pas beau-

(1) Paroles du ministre des cultes.